



CONCERTATION

PROJET DE LIAISON Crémieu-Lyon par Meyzieu

Tramway et itinéraire cyclable

DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026

Cahier d'acteur

Point de vue de l'association **Lyon Crémieu PARFER** sur le projet de liaison Crémieu-Lyon par Meyzieu, sur l'ancien chemin de fer de l'Est de Lyon (CFEL).

Depuis 2001, en amont de la fin de l'exploitation du CFEL en 2003, le Collectif PARFER créé par des élus et des associations s'est mobilisé pour une réutilisation du chemin de fer pour y aménager un transport en commun de type tram-train afin de relier le nord du Nord-Isère à la métropole lyonnaise; l'agglomération Pointoise est à 25 km à vol d'oiseau de Lyon. Malgré les nombreuses études commandées par le conseil général de l'Isère (TTK/PTV - 2004, TRANSETTUDE - 2007, KPMG - 2009, INDDIGO - 2010, SYSTRA - 2013), il fallut attendre la loi NOTRe du 7 août 2015 pour que la compétence des transports soit confiée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le projet a pu prendre forme quelques années plus tard par la mise en place d'un comité de pilotage le 19 décembre 2019, puis le recrutement du bureau d'études EGIS Rail pour compiler et actualiser les précédentes études en mettant en évidence le projet de tramway, en prolongation du T3 actuellement exploité par SYTRAL Mobilités, sur la partie du CFEL non encore aménagée entre Meyzieu ZI et Crémieu (le restant des 124 km de voies ayant été déclassé en 2003 par décret ministériel). Face aux autres alternatives décrites au chapitre 4 du dossier de concertation (DC) le projet d'un tramway sans rupture de charge est en parfaite adéquation à nos attentes pour tous les bénéfices listés au chapitre 2.4 du DC. Le projet d'un tramway répond aux enjeux climatiques, environnementaux, la sobriété énergétique, la réduction de la place de la voiture en ville (ZFE de la métropole de Lyon), réduit la pollution qui nuit à la santé, améliore le pouvoir d'achat. Notre slogan :



Mobilisons-nous
pour un transport
en commun
ACCESIBLE À TOUS
ÉCOLOGIQUE
et **ÉCONOMIQUE**

Pour le prolongement de la ligne de tramway

LYON-CRÉMIEU
PARFER

Association

LYON-CRÉMIEU
PARFER

<http://lyon-cremieu-parfer.fr>

Obtenir, sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée du Chemin de Fer de l'Est de Lyon (CFEL), la réalisation du prolongement du tram T3 de Meyzieu ZI jusqu'à Crémieu, permettant ainsi d'améliorer dans les 2 sens les déplacements entre le Nord-Isère et l'agglomération lyonnaise. Elle permettra une sensible diminution du budget déplacement des ménages et participera à la protection de l'environnement (baisse des émissions de CO2 et de polluants des moteurs thermiques).

Siège social :

Association Lyon Crémieu
PARFER
Mairie de Pont de Chéry
22 rue de la République
38230 Pont de Chéry

Messagerie :
lcparf@ gmail.com



- Notre avis sur le dossier de concertation

Nous pouvons féliciter le travail accomplis par le service transports de la Région Auvergne Rhône Alpes et ses partenaires qui nous amènent aujourd’hui à cette étape importante de concertation préalable. Les éléments qui suivent permettent de compléter ce travail et de proposer des pistes d’améliorations ou de réflexions.

Le dossier de concertation répond à de nombreuses questions ; l’opportunité du projet (chapitre 2 p16 à p29), le choix du mode tramway sans rupture de charge (alternatives p54 et p55), mais sans aller dans les détails sur le choix du terminus à Crémieu (p42), de plans précis des futures stations même si provisoires, une ébauche de l’itinéraire cyclable, les lignes de bus de rabattement vers les stations, l’intégration du projet à son environnement même si comme indiqué ces études seront approfondies à l’issu de la concertation ; en toute évidence des questions allant dans ce sens seront posées lors de la concertation. On peut également regretter de ne pas trouver de précisions sur la gouvernance, la tarification, ou les éléments d’un engagement ferme des partenaires pour sécuriser la réalisation du projet.

- Nos suggestions sur le projet

- Réviser la DTA de l’Aire Métropolitaine Lyonnaise de 2015 (ou autre document de planification de l’Etat du SERM p34) pour inscrire le projet de tramway Lyon Crémieu afin d’avoir une même dynamique que pour le projet d’EPR2 de Bugey : projet annoncé par le gouvernement en février 2022, débat public réalisée au 1^{er} semestre 2025, décision de poursuivre le projet fin septembre 2025, lancement des travaux en 2027.
- **fixer et réduire** les délais de réalisation du projet de tramway Lyon Meyzieu Crémieu précédemment annoncés pour 2027 puis 2030 et à présent « *à l’horizon 2032* ».
- Le budget d’investissement de 250 M€ a sensiblement augmenté ces 4 dernières années. La présentation détaillée des grands chapitres de ce montant est nécessaire à sa compréhension.
- Rappeler les objectifs chiffrés du SDADDET et des PCAET, comme celui de la CC LYSED qui prévoit pour le transport une diminution de 38% des émissions de gaz à effet de serre à horizon du 4^{ème} budget carbone 2029-2033 (97% d’ici 2050) [https://www.lysed.fr/plan-climat-air-énergie/ateliers](https://www.lysed.fr/plan-climat-air-energie/ateliers) (Stratégie). En complément des p17 et p28 du DC.
- Equiper les parkings d’ombrières solaires pour produire de l’énergie renouvelable et l’autoconsommer. L’ensemble des parkings des 6 nouvelles stations totaliserait près de 2 600 places et permettrait d’installer une dizaine de mégawatt-crète. La nuit sur les parkings, un éclairage (basse consommation) est nécessaire pour la sécurité des usagers.
- Mettre en œuvre des solutions de covoitage innovantes afin de limiter l’usage de la voiture pour rejoindre les gares ; avec par exemple des nouvelles lignes de type Lane (Ecov) ou des applications comme Covoit’Ici couplés au système de billetterie.
- Prévoir une tarification multimodale couplée à l’offre de SYTRAL Mobilités.
- Clarifier la gouvernance des liaisons transverses par bus ou autres modes de transports permettant aux usagers de rejoindre la ligne de tramway Lyon Meyzieu Crémieu.



- Au sein des SCoT BRD (Boucle du Rhône en Dauphiné) et BUCOPA (Bugey, Côte et Plaine de l'Ain) mettre en place un Plan De Mobilités (PDM) ou Simplifié (PDMS) pour cadrer l'organisation des mobilités, pour les flux de personnes comme de marchandises. Référence CEREMA : <https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/plan-mobilite-pdm-et-plan-local-mobilite-plm>
- Les données de déplacements journaliers présentées en p21 sont anciennes (2015) ; afin de produire des données fines et régulièrement actualisées utiliser l'IA et les Big Data (mobiles) ou vidéo en ajoutant des stations de comptage permanent sur les axes principaux : D75 (Crémieu), D55 (axes Saint Romain de Jalionas, Chavanoz, Loyettes), D517 (axe Pont de Chéruy, Charvieu), D302 (contournement Janneyrias, Pusignan). Référence « La route en direct » du département de l'Isère <https://www.isere.fr/routes-mobilites/la-route-en-direct>.
- Pour le transport de marchandises tout le long de la ligne ; explorer des solutions de tram-fret aux heures creuses entre les centres de logistiques et les entreprises / commerces pour moins de poids lourds sur les routes (ex : relier Leclerc Tignieu/Charvieu à Socara de Pusignan).
- Aménager les gares avec des services de proximité (ateliers de réparation vélo, coworking, services publics...) tout en favorisant l'économie locale par la vente de produits du territoire. En rappel les webinaires de 2021 et 2022 : Les jeudis du SMT AML : l'intermodalité en « mode pratique » (<https://www.smtaml.fr/actualites/les-jeudis-du-smt-aml-lintermodalite-en-mode-pratique>).
- Réserver la possibilité d'augmenter la longueur des quais pour permettre l'utilisation dans le futur de rames plus capacitives.
- Voir la possibilité de mutualiser le site de maintenance et de remise du matériel roulant avec celui de SYTRAL Mobilités situé à Meyzieu (le nouveau site de Gerland aura une capacité de 44 rames de 43 mètres, avec une possible extension de 22 rames supplémentaires).
- En amont du passage sous la D302 raccorder l'extension de la ligne aux rails du Rhône Express afin de faciliter son insertion (et son exploitation) et ainsi libérer le passage pour la piste cyclable arrivant de Pusignan. Voir p39 du DC.
- Eviter la création de certaines intersections en réaménageant certains chemins agricoles ou communaux, des nouvelles voiries passant sur le CFEL ayant pris place après l'arrêt de son exploitation.
- Suite à la concertation préalable, intégrer autant que possible lors des phases d'études et de travaux les attentes des usagers exprimées lors de la concertation.
- Entre l'étape de concertation préalable et l'enquête publique (p56 calendrier), mettre en place une concertation continue avec les associations et les acteurs du territoire. En lien avec les PCAET et les SCoT, organiser des réunions d'informations et des ateliers participatifs.